

concerne l'itinéraire et le ramassage des résidus du balayage des voies.

Mme Paillote demande que une délégation se rende au Ministère du Ravitaillement pour le classement de la commune dans la catégorie Nationale.

M. Farre demande que l'attribution des questions d'A.M.G soit étudiée plus attentivement.

La distribution des Spa est fixée au 1<sup>er</sup> Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures.

*Lévy* *T. verhaag* *Lévy* *Rhiney*  
*H. Henry* *Paris* *Gott* *Rose* *Chadof*  
*A. Rizzi* *Morean* *Bonnie* *S. Henneman*  
*Pennell* *Lugos* *Iles Gyparides* *Favelan*  
*W.W.* *Jiles*

Sous le neuf octobre mil neuf cent quarante cinq, convocation du Conseil Municipal pour le Samedi 13 Octobre à 21 heures, à la Mairie d'Estayé a l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maine

Séance du 13 octobre 1945

Le treizi<sup>e</sup> octobre mil neuf cent quarante cinq, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Etatent présents = M. M. Leroux, Mire, Bertaux, Le Fevre, Meun  
adpints, Favre, Pueland, Martin, Chanfreau, Penmon, Mme Henry,  
Marchand, Barnier, Moreau, Le Raoux, M<sup>me</sup> Paris, Lebet Jean, Mme  
Gosse, Segros, Vincent, Dr Lauriat.

Excuses: M. Clément, Hamard, et Mme Paillot.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Vibet, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. le Receveur donne lecture du compte de gestion 1944 qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil approuve le compte administratif de 1944, présenté par M. le Maire pour la commune et le Bureau de bienfaisance.

M. le Dr Laurier demande si la redevance de la St<sup>e</sup> Réformée a été payée en se basant sur la morte du père de l'évêque. Ce qui est fait.

M. Fiveland est d'avis de l'avocat contre l'inéfficacité de subvention dans les défenses de rationnement.

Le conseil établit le budget supplémentaire de la commune pour 1945.

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| Dépenses             | 1. 544. 54fr. 90     |
| Réçettes             | 141. 600. 30         |
| Excedent de dépenses | <u>199. 99fr. 60</u> |

## RECEPIES

*Tonduz commun* C. V. O.

Total des Recettes

## DISPENSES

| <u>Restes à payer</u>                   |                         |
|---|-------------------------|
| liquidation emprunt du dépotoir .....   | 29.000                  |
| achat tuyau incendie .....              | 33.515                  |
| fonds national de compensation .....    | 45.000                  |
| entretien des rues .....                | 1.102                   |
| <del>enlèvement des ordures</del> ..... | 30.000                  |
| entretien des chemins vicinaux .....    | 213.419.60              |
| honoraires des architectes .....        | 4.968                   |
| entretien des batiments communaux ..... | 62.763                  |
| <del>consommation eau</del> .....       | 0.361                   |
| entretien des Ecoles .....              | 24.420                  |
| éclairage des Ecoles .....              | 6.921                   |
| entretien du stade .....                | 5.170                   |
| annuités d'emprunt .....                | 19.941.30    484.580.90 |

|  |           |
|--|-----------|
| M. JOLLY visite sanitaire 1944 .....         | 2.700     |
| M. GALLAND, travaux cimetière et fournitures | 9.557     |
| M. MORINET, vacances défense passive .....   | 22        |
| fonctionnement dispensaires antituberculeux  | 9.414     |
| protection santé publique 1944 .....         | 5.236 .50 |
| Gaillard, réajustements de prix 1944 .....   | 4.840     |

## suppléments de crédits

| <u>suppléments de crédits</u>                 |            |
|---|------------|
| traitement secrétaire de Mairie . . . . .     | 30.000     |
| agents services administratifs . . . . .      | 45.000     |
| agents du rationnement . . . . .              | 70.000     |
| fonds assistance aux vieillards . . . . .     | 25.000     |
| assurances sociales . . . . .                 | 25.000     |
| habillement des appariteur et concierge . . . | 4.000      |
| assurance accidents du travail . . . . .      | 2.000      |
| achat d'une machine à écrire . . . . .        | 8.350      |
| achat d'isoleoirs . . . . .                   | 3.004      |
| frais de bureau . . . . .                     | 2.000      |
| frais de téléphone . . . . .                  | 2.000      |
| traitements gardes du cimetière . . . . .     | 10.000     |
| entretien du cimetière . . . . .              | 8.000      |
|   | à reporter |
|   | 234.354    |
|   | 750.704.40 |

## Raports

f50. f. 40

|   |          |
|---|----------|
| entretien du cimetière .....  | 160.000  |
| supplément traitement personnel voyer .....   | 10.000   |
| assurances sociales D° .....  | 12.000   |
| assurance vieillards ..... d° .....   | 10.000   |
| allocations familiales ..... d° .....   | 15.000   |
| entretien des rues .....  | 8.000    |
| consommation eau bornes fontaines .....   | 5.000    |
| indemnité de logement des instituteurs .....  | 20.000   |
| supplément traitement fermes et Hom. de service   | 14.000   |
| personnel crèche .....  | 20.000   |
| fêtes locales .....   | 6.000    |
| frais fonctions du Maire .....  | 960      |
| imprimés à la charge des communes .....   | 800      |
| indemnités à M. ROBIN .....   | 500      |
| indemnité à M. CHAUFOURNIER .....   | 5.000    |
| supplément allocations familiales personnel communal  | 25.000   |
| entr'aide aux prisonniers rapatriés .....   | 750      |
| reliquat legs Vasseur à verser à la Rosière .....   | 3.500    |
| réparation guide-chant aux écoles .....   | 904      |
| remboursement concessions Lahalle et Jolly .....  | 2.000    |
| subvention canalisation eau 3 rue de Lozère .....   | 30.000   |
| impôt cédulaire employés communaux .....  | 168.971  |
| centimes supprimés par la Préfecture en 1945 .....  | 5.407,50 |
| reversement subvention aux Ecoles privées .....   |          |
| somme à réservé pour rappel de ristournes Sté Lyonnaise faisant l'objet d'une action au Conseil de Préfecture ..... |          |
| augmentation personnel des bâtiments .....  |          |
| <i>frais de fonctions du 3<sup>e</sup> adjoint<br/>Luthier G. V.O.</i>  |          |
|   | 250.896  |
|   | 10.000   |
|   | 3.150    |
|   | 5.352    |

Total des dépenses

1.511.574,90

Le conseil,

tenant compte du fait que la subvention de l'Etat devait compenser les centimes supprimés par la préfecture en 1945 et s'élevant à 168.971 f. 50, n'a pas été versée, contrairement aux engagements pris.

Que des dépenses imposées aux municipalités, telles que celles se rapportant aux dépenses de craticiement, soient très lourdes sur le budget communal et ne font pas l'objet de subventions proportionnées à leur montant.

Estimant que l'application des ~~problèmes~~ du C.N.R., qui prévoit entre autres la confiscation des biens des traitres, et des profits illégaux, auront permis d'apporter une aide financière aux communes.

Jugeant que dans ces conditions, il n'est pas possible d'imposer aux contribuables de la commune, un supplément de charges résultant de l'application de nouvelles taxes ou de centimes supplémentaires.

Voulue d'envoyer à la préfecture le budget supplémentaire de 1945 dans l'état où il se présente, espérant que le déficit de 199.974,60, sera comblé par une subvention correspondante de l'Etat.

Le conseil vote à l'unanimité les *frais de fonctions* à M. Meon, 3<sup>e</sup> adjoint, à raison de f. 300 f. 50 par an, à partir du 30 Juin 1945, date de son élection, le crédit sera inscrit au budget supplémentaire.

Le conseil approuve le budget vicinal présenté par l'ingénieur, et le montant à 218. f. 15. 60.

M. Bertiaux demande d'indiquer que le supplément de crédit pour fêtes locales, représente les frais de réception des prisonniers, les dépenses des autres fêtes ayant été couvertes par les Recettes.

Le Dr Lauriat demande d'envisager un allégement à la taxe sur le chauffage par l'électricité pour les familles nombreuses. M. Bertiaux

242

Frais de fonctions du 3<sup>e</sup> adjoint

Payé à la 16. 10. 1945

Reçu le 26. 10. 1945

Budget VicinalFêtes localesTaxes locales

## Éclanage public

demande de retenir l'idée du Dr Lannat. Le conseil décide d'ajourner cette question et d'envisager même la suppression de la taxe au budget de 1946.

M. le Maire dépose sur le bureau un projet de remise en état des réseaux d'éclanage public existants et un projet de construction d'un éclanage public restreint.

Le montant des travaux est de 304.000 francs dont 99.000 francs pour la réfection.

Après plusieurs observations, notamment celles de M. Puelvald demandant la suppression de la lampe du passage à niveau du Quichet, et d'en mettre une au carrefour du fond du Quichet, et de M. Marchand qui souhaiterait deux lampes dans la côte de la rue de Montchêrif.

Le conseil adopte le projet tel qu'il est présenté se réservant de le modifier ultérieurement.

Demande à M. le préfet l'autorisation de traiter avec la Sté S.E.L.F. à Levallors - Perret, qui est en mesure d'effectuer les travaux actuellement, et une adjudication entraînant l'ajournement du projet pendant un délai assez long.

Décide de faire un emprunt à la Caisse des dépôts et Consignations ou de tout autre organisme, au taux le plus réduit.

S'engage à inscrire chaque année au budget les centimes extraordinaires nécessaires à son amortissement.

Afin de faire face aux imprévus, cet emprunt sera de 350.000 francs.

M. le Dr Lannat demande que la commission des finances étudie les contrats en cours avec les sociétés concessionnaires.

M. le Maire fait donner lecture d'une requête adressée par la société Liformaise des Eaux au Conseil de Préfecture, contre le bulletin de recettes établi par la commune pour le rappel des restaurés.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à défendre la commune dans cette affaire et agréé M. Jean Lufiac, avocat, 53 rue Monge à Paris.

Vote un crédit de 5.000 francs, pour provision sur honoraires, à prendre à l'article prévu au budget primitif pour honoraires des architectes, géomètres etc....

M. le Maire rend compte des réunions qui ont eu lieu sur place des travaux à effectuer au cours de la Rivière l'Arette pour remédier aux inondations et qui feront l'objet d'informations ultérieures.

M. le Maire rend compte que la Société Liformaise demande à acheter les bonnes fontaines inutilisées. Le conseil décide de demander à la société de faire une offre.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Cie du Gaz demandant l'avis de la commune sur une avance de trésorerie qui elle sollicite au ministère des finances.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des instituteurs demandant le reportement des indemnités de logement suivant le barème du conseil départemental du 1<sup>er</sup> Mars 1945.

Le conseil établit les taux suivants :

1<sup>o</sup> Catégorie, 4.500 francs par an au lieu de 4.000 francs.

## Contrats avec les Sociétés

### concessionnaires

#### affaire Société Liformaise des Eaux

Envoyé le 16. 10. 1945  
Reçu le 20. 10. 1945

## Rivière l'Arette

### Demande d'achat des bonnes fontaines inutilisées.

### Demande d'avance Société du gaz

## Indemnité de logement des instituteurs

Envoyé le 13. 11. 1945  
Reçu le 13. 11. 1945

2<sup>e</sup> catégorie 5.625 francs au lieu de 5.000 francs

3<sup>e</sup> Majoration de 1/5<sup>e</sup> de l'indemnité en faveur des directeurs et directrices d'écoles élémentaires et maternelles, institutrices et institutrices des cours complémentaires, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1945.

Le conseil accepte le devis de la Sté Ratini-France, pour dératification des bâtiments communaux pendant un an.

Le conseil est d'avis de demander communication des statuts qui n'étaient pas joints à la lettre de demande de subvention.

Le conseil décide de porter la subvention allouée à la Fanfare à 3.000 francs par an.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société L'informante des Eaux indiquant que M. le préfet a autorisé une majoration de 0.438 du prix de l'eau à dater du 1<sup>er</sup> avril 1945.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Parcienne Urbaine et Foncière, indiquant que les Reservoirs de l'avenue des Platanes ne sont pas construits sur le terrain vendu à la commune par M. Lorin.

Le conseil est d'avis qu'il y a lieu de faire une rectification de bornage.

Le conseil décide d'amuler un bulletin de Recette sur M. Mode pour remboursement de fournitures scolaires qui ont été acquittées directement par les parents à l'Ecole Estienne.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Ambassadeur de la République Argentine, remerciant les administrés de leur gratitude pour la distribution gratuite de conserves.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Rochon demandant la réouverture de la borne fontaine située à l'angle des rues de Verdun, Chevrière et du Bois des Rames. Le conseil est d'avis d'affirmer sa décision.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Entraide Française, bénéficiant des habitants pour la collecte des tickets de pain pour les Nords Africains.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Association Syndicale de la 3<sup>e</sup> partie du Parc d'Ostaf, demandant à la commune de participer, dans les frais de dissolution de l'association. Le conseil est d'avis de refuser cette demande.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, informant que la commune a été classée, dans la catégorie des localités dotées à suppléments nationaux.

Mme Gatte demande l'installation d'un dépôtsoir, M. le Maire informe le Conseil que des démarches sont faites par M. Jolly, vétérinaire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du préfet indiquant que le classement de la commune pour la retraite des Vieux travailleurs est basé sur celui qui a été adopté par la détermination de l'allocation de chômage et qu'il a été pris bonne note de la suggestion du Conseil en vue d'une modification éventuelle des dispositions actuellement en vigueur.

## Dératisation

## Fondation Francis Darnel

## Subvention à la fanfare

## Prix de l'eau

## Sté Parcienne Urbaine et Foncière

## Annulation de Recette

Envoyé le 16. 10. 45

Reçu le 24. 10. 45

## Conserves Argentines

## Réouverture de borne - fontaine

## Aide aux Nords Africains

## Dissolution de l'association du Parc d'Ostaf. 3<sup>e</sup> partie

## Classement de la commune en catégorie Nationale

## Allocation aux Vieux travailleurs

## Portage des déchets

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Guaydier protestant, contre la non distribution des télégrammes par les P.T.T. M. Chanfreau indique qu'il ne peut trouver de porteur de déchets.

## Fédération des œuvres laïques de Seine et Oise

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Fédération des œuvres laïques de Seine et Oise sollicitant l'affirmation de la commune. Le conseil est d'avis de demander en quoi consistent les multiples avantages que cette fédération est en mesure de procurer à la Caisse des Ecoles.

## Frutterie sportive

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Frutterie sportive remerciant la commune, des aménagements apportés au terrain de jeu.

## Allocution la Chaumière

M. le Maire donne lecture d'une lettre du directeur de l'allocution syndicale La Chaumière, demandant au conseil d'installer l'eau dans la rue de la Chaumière avec frais de la commune. Le conseil est d'avis que la commune n'a pas les moyens financiers actuellement.

## Demande Michelon

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Michelon, propriétaire de la Maison Arabe, demandant l'aide de la commune pour l'installation de l'eau dans sa propriété. Le conseil refuse cette demande.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des trois fermiers de la Ciffrenne demandant l'installation de l'eau. Le conseil est d'avis de demander au Génie rural d'étudier ce projet.

Le conseil fixe au 15 décembre à 15 heures, l'adjudication des travaux d'enfouissement des bâtiments communaux, au mieux offrant, suivant le cahier des charges établi par M. Colin et désigne M. Le Ferre et Marchand pour assister M. le Maire.

Le conseil fixe au 15 décembre à 16 heures, l'adjudication de l'enlèvement des ordures ménagères, au mieux offrant, d'après le cahier des charges établi par M. le maire, et désigne M. M. Le Ferre et Marchand pour assister M. le Maire.

Le conseil décide de faire établir les plans d'alignement du chemin 24, entre la rue du pont de pierre et le fond du Guichet, et du chemin allant à la Ciffrenne, à partir du pont du Chemin de fer.

M. le maire demande l'avis du conseil municipal sur la reorganisation des visites médicales scolaires. M. le Dr Laurat indique que il faudrait prévoir 30 francs par enfant. Le conseil est d'avis de reprendre Mme Vigouroux, assistante à l'école pendant un an, celle-ci ayant été congédiée en 1942.

À la suite des observations de l'administration sur la tenue des pompiers lors de la fausse alerte de Saclay, le conseil désigne M. M. Berthiaux, Le Ferre, Mon, Dibet, Marchand, pour former la commission des pompiers.

La séance est levée à 18<sup>30</sup> du matin.

Le six novembre mil neuf cent quarante cinq, convocation du conseil Municipal pour le Samedi 10 Novembre 1945 à 21 h. à la Mairie d'Orsay. A l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.  
Le Maire.

## Seance du 10 Novembre 1945

Le dix novembre mil neuf cent quarante cinq, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Leroux, maire.

Etaient présents : M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Leroux, Maire, Bertaux, Le Ferre, M<sup>m</sup> adjoints, Faine, Puelard, Martin, Hamard, Chanfreau, Pennon, M<sup>m</sup> Henry, Marchand, Bornier, Clément, Moreau, Le Roux, M<sup>m</sup> Paris, Dibet, M<sup>m</sup> Paillot, M<sup>m</sup> Gasse, Legros, Vincent, Dr Lauriat.

Le conseil choisit pour secrétaire M<sup>r</sup> Dibet, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil autorise M. le Maire à céder les bornes fontaines mutilées à la St<sup>e</sup> L'Épommeuse des eaux, pour installer l'eau dans une commune desservie, au prix de 2.000 francs l'une, et est d'accord pour que la Société remette les emplacements en état contre récupération de la robinetterie et des lampions.

Le conseil décide de porter de 20 à 50 francs la somme allouée à M. le Curé pour le taux des services funèbres des indigents. Cette dépense est à la charge de la commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des propriétaires de la Rue Vaubien, voie privée, sollicitant l'aide de la commune pour la canalisation en eau et les branchements.

Le conseil, considérant que de nombreux lotissements sont dans le cas de la rue Vaubien et que la commune ne peut contracter un emprunt pour aider des particuliers.

Que, d'autre part la St<sup>e</sup> L'Épommeuse est tenue d'accorder des délais de paiement pour les branchements.

Est d'avis qu'il est préférable de demander d'accord à la St<sup>e</sup> L'Épommeuse d'accorder 2 ou 3 ans de crédit aux propriétaires, qui pourraient payer comptant la moitié environ.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Usine à Gaz de Palaiseau proposant de réparer la Chaudière à gaz des écoles, détruite accidentellement, pour le prix forfaitaire de 30.000 francs environ, et indique que cette chaudière serait d'un appoint important pour les froids moyens.

Le conseil, considérant que cet appareil n'a pas permis un chauffage

Vente de bornes

fontaines

|        |    |
|--------|----|
| 14 Nov | 45 |
| 19 Nov | 45 |

Taif des services reli-  
gieux des indigents

Installation de l'eau  
Rue Vaubien

Chaudière à Gaz

|                  |    |     |
|------------------|----|-----|
| Envoyé le 12 dec | 10 | frs |
| Reçu le 18 dec   | 10 | frs |

suffisant des classes, engage M. le Maire à demander à la Cie du gaz, une garantie pour le chauffage futur et dans l'affirmative, autorise M. le Maire à traiter avec cette société.

### Demande Fautiad

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Fautiad, proposant la location d'une bande de terrain au défenseur, de 32 m de long sur 8 mètres de large, pour 150 francs par an. Le conseil décide de renvoyer cette demande à la commission des chemins.

### Demande Couchaud

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Couchaud, sollicitant d'être entendu par le conseil, pour présenter certaines doléances des habitants de Mondeloup.

M. Marchand indique qu'il a déconseillé à M. Couchaud d'être entendu par le conseil, mais par la commission des travaux. Il s'agit finalement du ramassage, M. Couchaud prétendant que certains commerçants pourraient reprendre leurs livraisons à domicile.

Le conseil n'est pas défavorable à l'audition de M. Couchaud, mais décide de lui demander d'invoquer au préalable un rapport écrit des revendications.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 22 octobre au sujet de l'institution de mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, et notamment d'une taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés. Le conseil se déclare favorable à cette taxe et demande aux membres de l'assemblée de faire un recensement dans leurs quartiers respectifs, des locaux inoccupés.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement de M. Gentard, président de la Fanfare Sté Cécile, pour l'augmentation de la subvention de cette société.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Gravelat, indiquant que les propriétaires des rues des Sablons, Villebois Marceuil et du Général Dechéne, se sont entendus avec la Sté Légermaire pour la pose d'une canalisation d'eau dans ces voies et demandant que la commune prenne à sa charge la pose d'une bouche d'incendie.

M. le Maire propose la pose de deux bouches, angle rue de la Pacaterie, rue des Sablons et rue Villebois Marceuil. Le conseil autorise M. le Maire à faire ce nécessaire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur des services d'incendie demandant que le service d'incendie soit muni d'un flotteur à répulsif et de sangle à feu. Le conseil est d'accord et autorise M. le Maire à faire ce nécessaire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des Pompes funèbres Générales sollicitant l'autorisation d'appliquer une majoration de 150% sur les tarifs de location et prestation de services en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 1939 et une majoration de 236% du prix des cercueils d'armes ou non.

### Crise du logement

### Fanfare Sté Cécile

### Bouches d'Incendie

### Service d'Incendie

### Tarif pompes funèbres

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| 1 <sup>h</sup> - 1 <sup>h</sup> - | 45 |
| 19 Nov                            | 45 |

Le conseil est d'avis de donner son accord.

La commission des finances étudiera le contrat de cette société, en vue de sa dénonciation éventuelle.

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la visite du terrain de jeux par M. le représentant du Ministère de l'Education Nationale et de l'Ingenieur des Ponts et Chaussées.

M. le représentant a déclaré que le projet était classé en 1<sup>re</sup> urgence après avoir envisagé différents points de vue, il a donc conseillé de remettre au point le plan général en s'inspirant des données suivantes :

Le terrain de football actuel serait légèrement déplacé vers l'Yvette pour permettre de créer une piste autour du terrain. Il faudrait envisager également la création de tribunes.

À la suite du terrain actuel, serait créé un deuxième terrain de football orienté ~~est~~ Nord-Sud, à l'usage des minimes.

Le plateau d'évolution des scolaires d'au moins 30 m x 20 m. aurait intérêt à être prévu du côté de la passerelle, c'est à dire la plus près des écoles. L'espace entre ce plateau et le terrain de football actuel serait à aménager au mieux. L'état demande d'établir les devis dont le montant ne devra pas dépasser 1.300.000 francs, sur coefficients de 1941. Le commencement des travaux ne devrait pas dépasser le mois d'août.

Le conseil décide de confirmer son intention de faire exécuter les travaux dès que le financement sera possible et demande le maintien du classement du préfet en 1<sup>re</sup> urgence.

Décide également de remettre les plans au point suivant les nouvelles indications que nous avons reçues.

M. Gibet donne lecture d'un devis de M. Colm, architecte, pour la construction d'un lavabo-vestiaire sur le terrain de sports et se montant à 52.431 francs.

Le conseil est d'avis que la commune ne peut supporter ces frais actuellement, mais est d'accord pour fournir les matériaux à l'Yvette Sportive qui est en mesure de faire faire une construction sommaire par ses joueurs.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de M. le Préfet en date du 6 octobre 1945 ainsi que des notes administratives et techniques qui y étaient jointes, relatives aux mesures à prendre pour l'exécution des travaux d'aménagement de la Vallée de l'Yvette.

Le projet prévoit, dès maintenant, dans la section comprise entre St Forget (Etang de Becquencourt) et la Rivière de l'Orge, l'exécution de deux tranches de travaux, savoir :

- 1° - ) le recalibrage de la rivière et des mortes rivières,
- le rétablissement de la rivière dans le thalweg et la suppression des méandres.
- la suppression des obstacles à l'écoulement par la reconstruction de certains ouvrages (ponts, déversoirs).

Cette première tranche a été estimée à ..... 35.000.000 francs

Elle intéresse le cours de l'Yvette à partir de St FORGET (Etang de Becquencourt) jusqu'à l'ORGE sur une longueur de 35 klm

## Terrain de Jeux

## Installation d'un lavabo-vestiaire

## Rivière l'Yvette

environ auxquels il convient d'ajouter 13 klm de mortes rivières, soit 46 klm au total, c'est à dire dans la section où les travaux d'aménagement sont manifestement les plus urgents.

Elle sera divisée en trois lots d'adjudication évalués respectivement à 6,20 et 9.000.000 de francs.

2°- ) l'établissement de bassins de retenue  
dont le coût peut être chiffré à ..... 29.000.000 frs  
La dépense totale est donc de l'ordre de ..... 64.000.000 frs  
Par ailleurs si les communes le désirent, le rôle du syndicat pourra s'étendre aux travaux de curage et d'entretien des autres sections de l'YVETTE et de ses affluents.

En raison des circonstances actuelles et notamment de la pénurie des matériaux, seuls les travaux de la première tranche (terrassement) peuvent être entrepris rapidement. Ce sont d'ailleurs les seuls qui, pour l'instant, bénéficient d'une subvention de l'Etat.

Les travaux seront réalisés dans la cadre de la loi du 16 février 1941 relative à l'exécution des travaux agricoles urgents ou d'intérêt général par les soins d'un syndicat de communes et de l'ordonnance du 1er mai 1945 relative aux conditions d'agrément et de financement des travaux de circonsistance à entreprendre par les collectivités pour favoriser la reprise de l'activité générale et l'emploi des chômeurs et des prisonniers rapatriés.

Ce projet d'exécution, la direction et la surveillance des travaux pourraient être assurés par le service des Ponts et Chaussées qui a déjà procédé à l'étude des avant-projets.

Le financement serait assuré au moyen d'une subvention de l'Etat en application de l'ordonnance ci-dessus visée s'élevant à 50 %.

Le Département, de son côté, accorde une subvention de 30 %

Quant au surplus de la dépense, soit 20 %, il doit être couvert au moyen d'un emprunt au taux réduit de 2,50 (soit 6,4147 %, intérêt et amortissement compris) à contracter par le syndicat, et dont le service de l'annuité sera assuré par les Communes intéressées

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des propositions qui ont été faites par les services techniques (Ponts et Chaussées) pour déterminer la participation de chaque commune, au prorata de son intérêt dans les travaux.

Il résume des objections auxquelles ont donné lieu ces propositions au cours des 2 réunions préparatoires qui se sont tenues l'une à la Préfecture, le 25 septembre, sous la Présidence de M. le Préfet, et l'autre à la Mairie d'ORAY, le 10 Octobre. Au cours de cette dernière réunion, il a été convenu que la question serait étudiée à nouveau par les Communes en liaison avec les services techniques, et ferait l'objet d'une ultime discussion et d'une décision lors de la réunion constitutive du syndicat qui a été, d'ores et déjà, fixée au 16 novembre prochain.

Aux termes de la loi c'est, en effet, au Syndicat seul qu'incombe le soin de fixer le mode de répartition des dépenses, au prorata de l'intérêt de chaque commune et les propositions qui ont été faites au cours des réunions préparatoires ci-dessus rappelées n'avaient d'autre objet que de faciliter la tâche des collectivités.

Diverses suggestions sont faites par les membres présents qui permettront aux représentants de la commune de discuter à la réunion du 14 novembre 1945.

M. le Maire signale, en outre, que la part incomptant aux Communes pourra être diminuée par la participation à réclamer à certains particuliers intéressés par les travaux, et ce en application des dispositions de l'article 3 de la Loi du 16 février 1941.

C'est la Commune qui assumera la charge de faire ainsi le recouvrement sur les particuliers intéressés.

Une fois les travaux exécutés il faudra assurer leur entretien.

L'expérience a démontré qu'il n'était pas possible d'envisager d'abandonner l'entretien au Syndicat des riverains. Le Syndicat de Communes se substituera donc, après l'achèvement du programme pou

entretenir les travaux, la dépense en résultant étant répartie entre les communes au prorata de leur intérêt qui sera déterminé le moment venu.

Si les principes ci-dessus sont adoptés pour la réalisation de l'ensemble du projet, il est possible de passer dès maintenant à l'exécution d'une première tranche limitée aux travaux de terrassement

Cette première tranche comporterait une dépense de 35.000.000 francs dont le financement serait assuré de la façon suivante :

- Subvention de l'Etat de 50 %
- Subvention du Département de 30 %

Il ne reste donc à la charge des Communes que 20 %.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

#### DE LIBERÉ :

#### DECIDE :

1°) - de constituer avec les communes intéressées par les travaux un syndicat de communes ayant pour objet :

- a)- la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la vallée de l'Yvette et de ses affluents,
- b)- l'entretien des travaux ainsi réalisés.

2°) - de charger le Service des Ponts et Chaussées de l'Etablissement des projets d'exécution, de la direction et de la surveillance des travaux. La mission dont il s'agit s'accomplira dans les conditions déterminées par l'acte dit "Loi du 5 Octobre 1941" et notamment par l'article 1<sup>o</sup>, paragraphe 5 dudit acte, relatif à l'exonération de la responsabilité pécuniaire et décennale établie par les articles 1792 et 2270 du Code Civil.

3°) - de charger le bureau du Syndicat de faire toutes les démarches utiles en vue de l'attribution des participations de l'Etat et du Département, et de la réalisation des emprunts syndicaux.

4°) - de participer au service des emprunts du Syndicat au prorata de son intérêt tel qu'il aura été déterminé par le Comité du Syndicat

5°) - d'assurer sur les particuliers intéressés aux travaux, le recouvrement de la contribution qui pourra leur être demandée dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral à intervenir en application de l'article 5 de la loi du 16 février 1941.

6°) - de proposer que le Syndicat n'ait pas de durée limitée. Que son siège soit fixé à la Mairie de PALAISEAU. que les fonctions de Trésorier soient confiées à M. le Receveur Municipal de cette Commune.

7°) - de voter immédiatement pour subvenir aux frais de fonctionnement du Syndicat une participation de 1 franc par habitant soit 4.099 frs qui sera inscrite chaque année au budget de la Commune et sera versée entre les mains du Trésorier du Syndicat.

8°) - de déléguer M. LEROUX et M. BERTIAUX en qualité de titulaires M. FAVRE et M. PUVELAND en qualité de suppléants pour représenter la Commune aux Séances du Comité du Syndicat.

Fait et délibéré en séance à la Mairie, les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Frais de fonction du Maire et des adjoints

Le Conseil, Vu la circulaire préfectorale du 3 Novembre 1945, décide de fixer aux taux suivants les frais de fonction du Maire et des adjoints à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1946.

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Maire :  | 2f.000 <sup>00</sup> par an         |
| 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>me</sup> et 3 <sup>me</sup> adjoint | 15.000 <sup>00</sup> par an chacun. |

Envoyé le 16 Nov 1945 H5  
Reçu le 20 Nov 1945 H3

## Prume de technicité

## Cambridges

Les crédits seront fixés en conséquence au budget de 1946.

M. le Maire donne lecture d'une circulaire préfectorale, du 19 octobre 1945, permettant l'attribution d'une prime de technicité aux steno-dactylistes et dactylistes auxiliaires et titulaires - Le conseil renvoie cette question à la commission des finances

M. le Dr Lauriat fait part de l'émotion de la population devant les cambriolages nombreux et audacieux, commis récemment ainsi que des attaques nocturnes.

Le conseil municipal se rend compte que la gendarmerie d'Orsay ne peut suffire à assurer la sécurité sur l'étendue des territoires de sa circonscription, d'Orsay à Chateaufort, et constate la carence totale de la police d'Etat.

Demande l'autorisation de créer une milice populaire locale qui viendrait renforcer l'action de la police locale.

M. Dibet donne lecture d'un devis pour réfection du logement du directeur des Ecoles, comprenant lessivages et remplacement des planchers et le montant à 30.000 francs environ. Le conseil est d'avis que la commune n'a pas les moyens financiers actuels pour ces travaux et décide de faire faire seulement les lessivages.

M. Favre demande la création d'une commission pour examiner les demandes de requérances d'A. M. G., délivrées pour l'hôpital. Le conseil désigne Mme Pailloté, M. M. Favre, Leroux, Martin, Marchand, et demande à M. le Maire d'écrire aux Maires des communes environnantes pour que les mêmes mesures soient prises. Mme Paus demande si une remplaçante est prévue les jours d'absence de la sage-femme.

Les taufs à appliquer à l'assistante scolaire seront demandés à la préfecture.

Sur la demande de Mme Henry, des renseignements seront pris à la préfecture pour la carte de lait de la catégorie V.

À la demande de M. Clément, un nouveau devis sera demandé à la maison Monsaingant et Ruch pour le remplacement de la pompe de la rue de Loxerie.

M. Clément demande au conseil de reclamer à nouveau la suppression de l'arrêt des trains à Chantilly, le rétablissement des trains de 19<sup>e</sup> 15 jusqu'à St. Remy et du train de 6<sup>e</sup> 15 vers Paris - La construction d'un hall couvert à Massy-Palaiseau - L'agrandissement de la salle d'attente de la gare du Guichet.

M. Chaufray fait connaître qu'il a engagé un porteur de dépêches.

M. Marchand demande où en est l'électrification des voies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23<sup>h</sup> 30.

John T. Newlands Riley Loring Harris  
John President Bonnie Barber  
Dr. Price Moran Boyd Legros D. Denney  
G. Martee Brooks Legros Keweenaw Tigert

Le vingt six novembre mil neuf cent quarante cinq, convocation du conseil Municipal pour le samedi 1<sup>er</sup> décembre 1945 à 21 heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

## Reunion du 1 decembre 1945

Le premier décembre mil neuf cent quarante cinq, ~~samedi et neuf~~ heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Leroux Maire.

Étaient présents : M. Leroux. Maire, Bertiaux, Le Févre, Mon. adjoints, Faure, Puelard, Martin, Chauveau, Marchand, Bonnier, Clément, Moreau le Riaux, Mme Paris, Dibet, Mme Paillot, Mme Godde, Legros, Vincent, Dr Lauriat.

Excusé : M. Peninon. Absents : Mme Henry. M. Hamard.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Dibet, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture du devis de la maison Monsaingant et Ruch pour remplacement de la pompe du lavoir de la Rue de Lozère, le montant à 3.000 francs. Le conseil décide d'accepter ce devis.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du directeur du Ravitaillage Général du 22 Novembre, faisant connaître que malgré son vif désir de nous être agréable et de remédier aux difficultés du ravitaillage on vaande, il ne lui est pas possible d'autoriser la création d'un centre d'abattage dans la commune. Les instructions ministérielles à ce sujet étant formelles et ne permettent en aucun cas la création de nouveaux centres.

M. le Maire donne lecture du devis de la Société Séparazione des Eaux, pour construction de 2 bouches d'incendie de 40 m/m du type incongelable, l'une à l'angle des rues du Général Duchesne et Villebois Lapeyrière, l'autre au rond point du Bois des Rameaux, le montant à 20.000 francs. Le conseil est d'avis de demander un devis aux entrepreneurs de la commune.

M. le Maire expose à l'assemblée que devant le prix élevé de l'installation de 12 lampes d'éclairage public pour 330.000 francs, voté à la dernière séance du Conseil Municipal, il a envisagé avec M. Salou, électricien de la commune, l'installation d'un certain nombre de lampes, 15 environ sur façades, le prix de revient étant de 1.105 francs par lampe. Ces appareils seraient allumés et éteints par les propriétaires qui, pressentis, se sont tous montrés d'accord.

M. Faure met le conseil en garde contre l'ennui qui en résultera pour les propriétaires et contre les dégradations éventuelles, causées au immeubles par les travaux.

Le Conseil est d'avis que ces ennuis seront largement compensés par l'utilité d'un éclairage public dont la commune est complètement dépourvue actuellement et par l'économie réalisée sur le premier projet.

Après discussion, le conseil vote l'amputation du Marché passé avec la Société Self, ou ce qui concerne l'installation des lampes, la réparation de

Pompe du lavoir de la Rue de Lozère

Centre d'abattage

Bouches d'Incendie

Eclairage public

Proposé le 25 juillet 1945  
Reçu le 1<sup>er</sup> dec 1945

Sigles existantes subsistant.

Décide de traiter avec M. Salomé, entrepreneur pour le prix de 75.000 francs environ, dont le crédit sera pris au budget primitif de 1946.

Le conseil décide en outre de refaire l'étude du projet d'éclairage public de la ville.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise, en date du 24 Novembre, faisant connaître qu'il n'est pas possible d'organiser une garde municipale dans la commune, mais étant donné la situation, il a invité la Gendarmerie et la police d'Etat à renforcer leur surveillance, afin de mettre un terme, dans la mesure du possible aux dégradations dont les administrés ont eu à souffrir.

M. le Maire rappelle qu'aux termes du testament de Mme M<sup>e</sup> Parrat, née Peltier, cette assemblée doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve, âgée au moins de 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une somme de 880 francs par an. Après lecture de la liste d'inscription comprenant cinq noms. Mmes Vives Desmedt, Meunier, Haleix, Graulleaux, Haret, il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

Mme M<sup>e</sup> Graulleaux : 14 voix - M<sup>e</sup> Haleix : 3 voix - M<sup>e</sup> Desmedt : 1 voix  
M<sup>e</sup> Meunier : 1 voix

Mme M<sup>e</sup> Graulleaux ayant obtenu la majorité des suffrages est déclarée bénéficiaire du legs Parrat en 1946.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que d'après le testament de M. Genetaux, une partie de la rente soit 290 francs doit être versée à une femme veuve, nécessiteuse et honnête désignée par le conseil Municipal et choisie parmi celles chargées d'enfants au bas âge.

Après lecture de la liste d'inscription comprenant Mme M<sup>e</sup> Favre, le conseil Municipal décide que cette dernière bénéficiera du legs Genetaux en 1945.

En exécution de la loi du 12 Mars 1930, le conseil procède à l'élection à bulletins secrets des délégués au conseil de discipline du personnel communal, M. Guenland comme titulaire et M. Le Roux comme suppléant recueillent la totalité des suffrages.

Le conseil municipal désigne M. Renuf, artisan maître, et M. Dutarte, artisan compagnon pour l'établissement de la liste des électeurs à la Chambre des Métiers.

M. Champreau informe l'assemblée qu'il assistera pour la dernière fois aux séances du conseil municipal, devant quitter la commune dans une quinzaine. Il remercie les collègues de la surveillance qu'il lui ont témoignée.

Le conseil municipal, suivant l'avis de la commission des Finances vote une prime de technicité de 900 francs par mois à Melle Guillermard, secrétaire steno-dactylo et de 800 francs par mois à Melle Dupuis, steno-dactylo, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1945.

M. Favre fait connaître qu'il a eu des observations au sujet des frais de fonctionnement versés aux adjoints qui travaillent tous à Paris. M. le Maire fait connaître qu'il n'a qu'à se faire des services des adjoints qui, malgré leurs occupations lui rendent de grands services. Le Dr Lemaire propose d'établir un tableau d'attribution des adjoints. M. le Maire juge que cela n'est pas nécessaire, puisque ceux-ci travaillent en plein accord avec lui.

uation eventuelle d'une garde municipale

Légs Parrat

lorsquels 15  
Reçu 10  
3 dec 1945

Légs Génétaux

lorsquels 15  
Reçu 10  
3 dec 1945

Conseil de discipline du personnel communal

lorsquels 15  
3 dec 1945

Liste des électeurs à la Chambre des Métiers

lorsquels 15  
3 dec 1945

Prime de technicité

lorsquels 15  
3 dec 1945

Frais de fonction des Adjoints

lorsquels 15  
3 dec 1945

## Zone de classement des Salaires

## Rue de l'Yvette

M. Dibet demande d'écrire au Ministère du travail pour le classement de la commune en 1<sup>e</sup> zone, attendue que le coût de la vie y est aussi élevé que dans d'autres communes voisines classées en première zone.

M. Berthaux rend compte qu'à l'assemblée qui a eu lieu à la Mairie de Palaiseau, le syndicat n'a pu être formé, faute de l'accord de toutes les communes, notamment celles de Gometz-la-Ville et Chilly-Mazarin qui ne sont pas riveraines de la rivière. Une démarche personnelle doit être faite par les Ponts et Chaussées pour faire revenir les Conseils Municipaux de ces communes sur leur décision.

## Fortunes acquises pendant la guerre

Le Dr Lannat propose la création d'une commission d'étude des fortunes acquises pendant la guerre. Le conseil est d'accord pour la composition de cette commission.

## Essence

Mme Gossé demande comment est basée la répartition de l'émission.  
M. le Maire répond qu'elle est faite d'après le nombre de commerçants et la quantité attribuée qui est faible.

L'iroise du four étant épureé la séance est levée à 11 heures

Grec T. Weilung Römer Letzter  
Henry Apparis - Tilly Post-f. Reich  
C. Dixy Moran W. G. Smith W. H. Murray Bonin Hawke Arnebund  
Try W. G. Smith W. H. Murray H. H. Denison T. T. Titus

Le dix décembre mil neuf cent quarante cinq, convocation du conseil municipal pour le 15 décembre à 18 heures à la Mairie d'Orsay à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maine

Séance du 15 décembre 1945

Le quinze décembre mil neuf cent quarante cinq, quatorze heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, son ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Léon, Maire.

Etant presents : M. Leroux, Mane, Le Ferre, Bertaux, Mon  
adjoint, Favre, Ruveland, Martin, Hamard, Chamfleur, Pennon, M<sup>me</sup>  
Henry, Marchand, Bonnier, Clement, Moreau, Le Raux, M<sup>me</sup> Paris,  
Dibet, M<sup>me</sup> Paillot, M<sup>me</sup> Gasse, Segros, Vincent, Dr Lannat.